

DRTO(2021)6

Strasbourg, le 7 septembre 2021

11^e réunion du Dialogue du Conseil de l'Europe avec la société civile des Roms et des Gens du voyage¹

« Combattre l'antitsiganisme »

Strasbourg, en ligne, 29-30 avril 2021

Conclusions et recommandations

préparées par
la Rapporteuse générale : Carmen Gheorghe

Introduction

La 11^e réunion du Dialogue du Conseil de l'Europe avec la société civile des Roms et des Gens du voyage a essentiellement porté sur la lutte contre l'antitsiganisme et l'élaboration d'un cadre européen commun pour identifier, surveiller, combattre et sanctionner ce phénomène.

Comment définir, décrire et traiter l'antitsiganisme de manière à le combattre ? Pendant une journée et demie, la réunion du Dialogue a montré que le débat autour du terme même et du cadre plus large de l'antitsiganisme ne cesse d'évoluer. Ce débat est vivant, dynamique et renforcé dans des espaces civiques qui augmentent les possibilités de créer un cadre approprié pour faire entendre les voix des groupes marginalisés et inclure les minorités dans le groupe ethnique des Roms et des Gens du voyage.

Dans son exposé introductif, Iulius Rostas a présenté une série d'arguments en faveur de l'utilisation du terme « antitsiganisme », qui renvoie à la figure imaginaire du « gitan » et rappelle qu'en Europe, la plupart des récits sur les Roms et les Gens du voyage ont, pendant des siècles, véhiculé l'image d'un peuple inférieur, celle de sous-hommes, nomades et

¹ Les termes « Roms et Gens du voyage » utilisés au Conseil de l'Europe englobent la grande diversité des groupes concernés par les travaux du Conseil de l'Europe dans ce domaine : d'une part, a) les Roms, les Sintés/Manouches, les Calés/Gitans, les Kaalés, les Romanichels, les Béash/Rudars ; b) les Égyptiens des Balkans (Égyptiens et Ashkali) ; c) les branches orientales (Doms, Loms et Abdal) ; d'autre part, les groupes tels que les Travellers, les Yéniches et les personnes que l'on désigne par le terme administratif de « Gens du voyage » ainsi que celles qui s'auto-identifient comme Tsiganes. La présente note a vocation explicative et ne prétend pas constituer une définition des Roms et/ou des Gens du voyage.

exotiques. Cet ancrage historique, associé à la racialisation des Roms et à un asservissement généralisé et durable dans certains pays, persiste aujourd'hui dans les politiques et pratiques institutionnelles. Malgré de nombreuses recommandations sur la manière de traiter le phénomène, il nous faut mieux comprendre comment l'antitsiganisme et le racisme s'articulent et se rejoignent pour identifier les formes spécifiques de l'oppression séculaire dont les Roms sont victimes. En tant que phénomène, l'antitsiganisme doit aussi être défini en relation avec les différents acteurs ainsi que dans ses dimensions individuelles, structurelles, institutionnelles et historiques. De cette manière, il sera possible d'avoir une vue d'ensemble de l'antitsiganisme dans les différentes sociétés et de proposer des solutions adaptées. L'antitsiganisme a toujours une dimension collective et repose sur des relations de pouvoir que les *gadje* (les non-Roms) entretiennent avec les Roms et les Gens du voyage. Il se manifeste dans tous les domaines de la vie, du logement à la culture. Comme l'a rappelé Iulius Rostas, l'antitsiganisme n'est pas un « problème rom », mais un problème qui concerne la société dans son ensemble et à ce titre il demande une reconnaissance plus large ainsi qu'une législation adaptée, une éducation à long terme des sociétés et un accès à la culture et à la production artistique roms.

Pour résumer, l'antitsiganisme est un terme qui fait encore débat en raison de la controverse que suscite l'utilisation même du mot « gitan », un mot aux relents insultants qui n'a pas la même signification ni la même caractérisation dans les pays des Balkans ou d'Europe de l'Est et dans les pays d'Europe occidentale. Dans certains pays, il peut donc s'avérer nécessaire de parler, en fonction du contexte ou de façon plus neutre, de « romophobie », et de faire preuve de souplesse et d'inclusion à l'égard des voix critiques qui, pour de nombreuses raisons, continuent à rejeter le terme d'antitsiganisme.

Ces trente dernières années, la société civile et les organismes internationaux² ont accompli un travail considérable au niveau de l'UE pour faire reconnaître l'oppression systématique des Roms et des Gens du voyage, les violations de leurs droits humains, le racisme, la discrimination et la stérilisation forcée qu'ils subissent. La Convention-cadre pour la protection des minorités nationales de 1998, l'adoption de la Déclaration du Comité des Ministres sur la montée de l'antitsiganisme et de la violence raciste envers les Roms en 2012, et la résolution du Parlement européen sur la lutte contre l'antitsiganisme en 2017 sont quelques-unes des réalisations qui ont permis la pleine reconnaissance des Roms et des Gens du voyage en tant que citoyens de leur pays et le respect de leurs droits fondamentaux.

² CdE, OSCE, Parlement européen, ECRI, Réseau ERGO, Alliance contre l'antitsiganisme, Forum des jeunes Roms européens, Forum européen des Roms et des Gens du Voyage (FERV), Institut européen rom pour les arts et la culture (European Roma Institute for Arts and Culture-ERIAN), etc.

Or, dans de nombreux pays, les Roms et les Gens du voyage continuent d'être victimes du racisme, d'agressions, de crimes haineux et de violences en tous genres. Il n'y a là rien de nouveau, ces problèmes perdurent depuis des siècles et beaucoup de pays ne s'en sont jamais réellement emparés, ce qui montre bien que la législation, les politiques et les recommandations de l'UE ne peuvent pas à elles seules à combattre l'antitsiganisme. La pandémie de covid-19 a montré une fois encore que l'engagement et la volonté politique à tous les niveaux de gouvernance et administratifs sont essentiels. Les discours et les priorités varient selon les contextes nationaux. Plusieurs rapports montrent que les pays dotés d'approches solides en matière d'inclusion sociale mettent davantage l'accent mis sur la lutte contre l'antitsiganisme que ceux qui ont du mal à répondre aux besoins fondamentaux de leurs citoyens et que, face à l'inaction de l'État, ce sont souvent les organisations de la société civile (OSC) qui fournissent l'aide nécessaire, qu'elle soit humanitaire ou autre.

A. Les voix de la société civile

La consultation, la participation et la coopération de la société civile sont essentielles pour élaborer un cadre visant à traiter, prévenir et combattre l'antitsiganisme. Forte de l'identité de ses militants, de leur expérience et de leur travail de défense, la société civile conçoit des initiatives et des outils pour attirer l'attention sur les inégalités sociales et lutter contre le racisme, l'homophobie, la discrimination et le sexisme. Ces initiatives passent notamment par la production de connaissances et l'élaboration de rapports qui pointent du doigt un accès insuffisant à la justice. Elles cherchent aussi des solutions, comme le projet du Minority Rights Group Europe, qui a montré qu'en Serbie et en Hongrie, les domaines où la discrimination est la plus prégnante sont le système éducatif, le marché du travail, les soins de santé et les différences de traitement par la police, en plus de la politique discriminatoire des autorités publiques vis-à-vis des productions culturelles des Roms et des Gens du voyage. S'agissant de la production et de la diffusion de connaissances, la société civile rom propose que les travaux futurs sur l'antitsiganisme portent sur les aspects suivants :

- reconnaître les oppressions du passé en documentant et en condamnant les différentes formes d'oppression d'hier et d'aujourd'hui, et éduquer les citoyens grâce à des programmes scolaires inclusifs et antiracistes qui les informeront correctement ;
- poursuivre les actions positives comme la réparation des injustices passées et présentes ;
- veiller à représenter la culture et l'art et y donner accès, tout en promouvant les langues et dialectes roms dans différents domaines d'utilisation ;

- augmenter les ressources pour transmettre les témoignages oraux individuels et collectifs sur les événements historiques anti-Roms et hostiles envers le nomadisme, notamment le génocide des Roms, l'esclavage et les déportations ;
- condamner publiquement les discours ciblant les Roms et les Gens du voyage ;
- combattre le racisme environnemental comme forme particulière de l'antitsiganisme ;
- inclure les voix des jeunes, des femmes et des personnes LGBTQI+ dans les campagnes de lutte contre l'antitsiganisme ;
- mettre en œuvre des politiques cohérentes et inclusives dans lesquelles les Roms et les Gens du voyage sont bien représentés et participent à toutes les étapes de la planification, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation ;
- inclure les arts et la culture des Roms et des Gens du voyage dans les récits publics, les manuels et les programmes scolaires, ainsi que dans d'autres matériels pédagogiques ; et
- augmenter la représentation des Roms et des Gens du voyage dans les services publics.

Toutes les actions développées au niveau national doivent aussi faire preuve de justice sociale, car de nombreux rapports récents montrent qu'il existe des disparités et que les niveaux d'antitsiganisme augmentent dans le contexte de la pandémie de covid-19 :

- travailler avec la police pour prévenir toutes les formes de discrimination et d'abus au sein de la police, des systèmes judiciaires et des institutions publiques ;
- recueillir des données sur l'antitsiganisme en impliquant la société civile rom, notamment pendant la pandémie et dans toute situation de crise ;
- investir dans des programmes destinés aux femmes et aux jeunes roms afin d'améliorer leur accès à la justice sociale ;
- impliquer les pouvoirs publics pour qu'ils s'engagent clairement contre les mariages d'enfants/précoces et forcés, les différentes formes d'abus et de négligence envers les enfants, la stérilisation forcée et la traite des personnes ;
- améliorer l'accès des Roms et des Gens du voyage à la justice en simplifiant des procédures trop bureaucratiques et coûteuses : ces services devraient être fournis sous des formes plus accessibles, par exemple dans les langues des Roms et des Gens du voyage ; les frais judiciaires devraient être réduits et tout autre obstacle – financier, accès à l'information et aux services – devrait être supprimé pour les victimes qui veulent obtenir justice ;
- condamner les décisions discriminatoires rendues par les tribunaux dans les affaires de violations des droits humains ;

- impliquer davantage les pouvoirs locaux et régionaux dans la défense des droits humains, notamment en ce qui concerne l'accès des Roms et des Gens du voyage au logement, à l'éducation et aux soins de santé ;
- soutenir les pouvoirs locaux pour qu'ils élaborent des mécanismes de représentation des différents groupes de Roms et des Gens du voyage et leur donner des orientations ; et
- faire en sorte que les pouvoirs publics soutiennent les organisations de jeunesse des Roms et des Gens du voyage, l'autonomisation des jeunes, la voix des jeunes contre l'antitsiganisme, les organisations de femmes et les représentants LGBTIQ+.

La situation des Roms LGBTIQ+ est particulièrement préoccupante, car ils sont confrontés à de nombreuses inégalités et le fait qu'ils ne sont guère représentés est lourd de conséquences. Les LGBTIQ+ roms subissent le racisme et l'antitsiganisme, mais aussi l'homophobie et la transphobie en raison de leur genre et de leur appartenance de classe, de la part de la société et de leur groupe ethnique. Parmi les Roms et les Gens du voyage, les femmes et les LGBTIQ+ sont victimes de formes d'oppression et de violence multiples. Le concept d'intersectionnalité prend tout son sens lors des débats sur les différents groupes victimes d'une oppression systémique, structurelle, intragroupe et sociétale ; c'est un outil d'inclusion et de diversité exemplaire, qui garantit que leurs voix ne seront pas réduites au silence. Malheureusement, lors de la 11^e réunion du Dialogue, certains participants se sont opposés à la diversité chez les Roms, ce qui indique clairement qu'il faut donner un sens plus large à l'antitsiganisme et reconnaître que l'intersectionnalité est un outil indispensable.

Il est donc essentiel de renforcer les alliances et la reconnaissance de l'antitsiganisme intersectionnel, qui permettent d'inclure un plus grand nombre de voix et de prendre en compte les changements systémiques nécessaires à différents niveaux. Beaucoup d'États membres n'ayant pas encore élaboré de législation spécifique sur la discrimination multiple et intersectionnelle, il est indispensable de créer des mécanismes adaptés et d'agir sur les deux fronts.

B. Combattre l'antitsiganisme au moyen de mécanismes européens

Au niveau européen, plusieurs mécanismes ont été établis pour lutter contre le racisme et la discrimination dont les Roms et les Gens du voyage sont victimes. La Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (CCMN), un traité international qui, comme son nom l'indique, protège les droits des personnes appartenant aux minorités nationales, a été adoptée

par 39 des 47 États membres du Conseil de l'Europe. Ce traité prévoit plusieurs outils de suivi et de participation pour la société civile, notamment des « rapports parallèles » ou des « rapports alternatifs ». Ces mécanismes complexes permettent à la société civile de prendre part aux processus de surveillance et de suivre le respect des engagements en faveur des minorités pris par les États. Leur existence même est donc nécessaire, voire indispensable. Indépendamment de la nécessité et de la pertinence de ce traité, les autorités nationales de chaque État décident librement quelles minorités nationales sont couvertes par la Convention-cadre sur leur territoire. Ainsi l'Espagne et le Portugal ont signé la Convention, mais n'ont ensuite pas reconnu officiellement la minorité rom dans leur droit interne. Le Comité consultatif de la Convention-cadre élabore des résolutions et propose des mesures visant à renforcer la lutte contre l'antitsiganisme dans les États membres, en fonction de leurs prises de position politiques et publiques. Pour la société civile, elle est un outil pour signaler les mesures qui ont été prises par les États membres ou, au contraire, qui ne l'ont pas été.

En 2020, la Commission européenne, consciente que les Roms et des Gens du voyage sont encore largement scolarisés dans des écoles ségréguées, vivent dans des campements informels et des quartiers délabrés ou détériorés sans infrastructure digne de ce nom et dans des communautés frappées de plein fouet par la pandémie de covid-19, a porté une attention particulière à l'éducation, aux soins de santé et au logement.

La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) a montré dans plusieurs rapports de suivi que les femmes roms sont confrontées à des formes multiples de discrimination dans l'accès aux soins de santé, notamment en Croatie, ou sont scolarisées dans des écoles ségréguées en République tchèque. S'agissant de l'antitsiganisme, l'ECRI soutient pleinement la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel solide, et recommande aux organes de promotion de l'égalité de lutter contre le racisme et la discrimination. Des mesures en ce sens constitueraient un pas important vers l'application de la notion d'intersectionnalité et des outils nécessaires à sa reconnaissance au sein des institutions publiques, sachant que dans de nombreux pays, la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre le racisme et les différentes formes de discrimination sont encore confiées à des organes distincts.

La Cour européenne des droits de l'homme s'est elle aussi penchée à plusieurs reprises sur la question de l'antitsiganisme et de l'hostilité envers le nomadisme dans sa jurisprudence, sur la base des travaux de l'ECRI et d'autres organes internationaux, notamment ceux de la

Commissaire aux droits de l'homme. Il ressort de la présentation du représentant du Greffe de la Cour qu'un certain nombre d'affaires ont porté, entre autres, sur des violences policières, la stérilisation forcée de femmes roms, des expéditions punitives menées contre des campements roms, des rassemblements anti-Roms, des expulsions forcées, et des affaires britanniques concernant les Roms et les Travellers³. Parmi les problèmes relevés par la suite figurent la non-exécution des arrêts de la Cour ou des retards dans leur exécution, le refus d'encadrer l'antitsiganisme et de l'utiliser pour recevoir des aides financières, ou encore une incapacité à y voir une conception plus large des violations des droits humains. Tous ces éléments confirment que l'antitsiganisme a des causes profondes. Le rôle essentiel des organisations de la société civile représentant les Roms et les Gens du voyage devrait être davantage mis en avant dans les processus de lutte contre l'antitsiganisme, en particulier le manque d'accès aux ressources nécessaires, qui se traduit par un manque de pouvoir ou de financement. Cette situation est aggravée par le fait que seuls quelques professionnels des droits humains connaissent les rouages du système de la Cour européenne des droits de l'homme, ont les capacités de plaider des affaires impliquant des Roms et des Gens du voyage et ont les moyens de le faire. Pour favoriser l'utilisation de tous les mécanismes de recours possibles, il est indispensable de rendre ces informations plus accessibles à la société civile. De plus, tous les acteurs européens doivent coopérer et impliquer davantage la société civile qui lutte contre des formes d'antitsiganisme plus insidieuses, notamment l'accès aux fonds publics (comme dans l'exemple donné par le centre de jeunesse rom en Slovénie).

Depuis 2015, le Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe propose des activités d'autonomisation et d'éducation aux droits de l'homme pour les jeunes Roms et Gens du voyage. Il a aussi ciblé les institutions de jeunesse, où l'antitsiganisme est fréquent. Au niveau institutionnel, des manuels destinés aux enseignants, aux formateurs des enseignants et aux élèves, ainsi que des campagnes et des activités culturelles luttent contre l'antitsiganisme. Ces dernières années, la diversité des identités roms et des Gens du voyage est devenue un thème récurrent important au sein de la jeunesse rom et des Gens du voyage, mais on ignore si le programme se penche aussi sur l'identité de genre et les questions liées aux LGBTQI+.

C. Programmes conjoints UE/CdE

S'attaquer à la discrimination à l'encontre des Roms et des Gens du voyage au niveau local et des groupes marginalisés est primordial, car cela a un impact direct sur les conditions locales

³ *Buckley c. Royaume-Uni ; Chapman c. le Royaume-Uni, Coster c. Royaume-Uni, Beard c. Royaume-Uni, Lee c. Royaume-Uni et Jane Smith c. Royaume-Uni ; Connors c. Royaume-Uni ; The Gypsy Council et autres c. Royaume-Uni.*

de l'environnement de travail, de la scolarité, de l'accès aux services et de la représentation des Roms les plus marginalisés. Depuis quelques années, des programmes du Conseil de l'Europe ciblent des questions spécifiques ; c'est le cas du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux (depuis 1995), qui a mis en place de nouvelles structures, dont l'Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms qui réunit 130 villes et régions. En plus de sensibiliser les villes à l'antitsiganisme et de remédier au manque de représentation et au faible niveau de visibilité des Roms et des Gens du voyage aux niveaux local, régional et national, ces programmes aident les collectivités locales à traiter le problème de la discrimination et à y remédier, notamment pendant la pandémie de covid-19.

Depuis 2016, le programme conjoint JUSTROM vise à améliorer l'accès à la justice pour les femmes appartenant aux communautés des Roms et des Gens du voyage et à sensibiliser les responsables, communautés et ONG roms aux différentes formes de discrimination. Afin de renforcer les capacités locales à résoudre les problèmes d'accès à la justice et proposer des solutions pratiques, ce programme a été mis en œuvre dans le cadre de formations destinées aux professionnels. Le but est de traiter différentes situations en temps utile et de façon satisfaisante et de créer des synergies locales, nationales et transnationales entre les programmes en vue d'élaborer de bonnes pratiques en matière de recueil des données, ainsi que de nouvelles politiques fondées sur la connaissance et des faits.

S'attaquer à l'antitsiganisme en mettant en œuvre des programmes gérés par des organes de l'UE envoie un message fort, à savoir que les formes multiples de discrimination subies par les femmes, les LGBTQI+ et d'autres groupes appartenant aux communautés roms et des Gens du voyage doivent être combattues par une coopération et des capacités renforcées, tant au niveau national qu'aux niveaux régional et local. Les collectivités locales doivent défendre les droits humains, notamment l'accès des Roms et des Gens du voyage au logement, à l'éducation et aux soins de santé. La voix des jeunes appartenant à ces communautés doit aussi être davantage entendue lorsqu'il s'agit de créer et d'appliquer des politiques fondées sur les droits humains.

D. Réponses politiques au niveau gouvernemental

Dans beaucoup de pays, les communautés roms et des Gens du voyage continuent de subir le racisme, les agressions, les crimes haineux et la violence. Ce n'est pas nouveau, ces phénomènes existent depuis des siècles, mais, dans beaucoup de pays, ils n'ont jamais été pris en compte au niveau politique – et ce manque de volonté a souvent produit des effets

contraires et contribué à les entretenir. L'inefficacité des mécanismes formels de protection juridique en place s'explique par un racisme structurel que l'on ne parvient pas à faire reculer, même si les Roms et les Gens du voyage en connaissent mieux les différentes formes et dynamiques. Le racisme institutionnel s'est banalisé, en particulier le traitement différencié et les discours de haine que pratiquent ces institutions. Même les politiques les mieux intentionnées (notamment les politiques en matière de logement ou d'aide sociale) sont souvent émaillées de préjugés ou de pratiques indirectement discriminatoires qui au final excluent les Roms et les Gens du voyage les plus vulnérables. La société civile des Roms et des Gens du voyage et les organisations représentant ces communautés ont pour mission première de mettre en lumière les principaux enjeux, d'informer sur la diversité des réalités des Roms et des Gens du voyage au niveau local et de promouvoir une approche de la lutte contre l'antitsiganisme qui cible à la fois le racisme et l'exclusion sociale. Il est important ici de rappeler que les activités de la société civile ne doivent pas se substituer à une approche active de la part des pouvoirs publics pour améliorer l'accès des Roms et des Gens du voyage aux services administratifs et municipaux de base et aux aides publiques.

À ce sujet, des questions importantes ont été soulevées durant la 11^e réunion du Dialogue, notamment : qu'advient-il des Roms et des Gens du voyage qui continuent de se voir refuser l'accès aux services sociaux si, de l'avis général, les ONG ne peuvent pas peser sur les politiques gouvernementales ? Comment conjuguer et traiter les deux approches – mesures antiracistes et questions sociales – aux niveaux national et européen sans négliger la diversité des expériences et des identités des Roms et des Gens du voyage ? Et enfin, comment les États peuvent-ils lutter correctement contre les pratiques abusives telles que le mariage d'enfants et le mariage forcé sans conforter les préjugés à l'encontre des Roms et des Gens du voyage ?

En ce qui concerne les mesures politiques prises par les États membres pour lutter concrètement contre l'antitsiganisme, l'Espagne, la Roumanie et l'Albanie ont déjà adopté leurs propres définitions, qu'elles ont accompagnées des dispositions légales et sanctions correspondantes. Ces trois pays ont notamment interdit les discours et les symboles anti-Roms, comme le port de la croix gammée – une interdiction qui s'applique à différents groupes, y compris les partis politiques. Parmi les avancées majeures obtenues en Espagne figurent la création d'une nouvelle commission sur l'antitsiganisme dans le cadre de la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie sur les Roms et l'élaboration d'un protocole de lutte contre la haine

en ligne. Ces deux initiatives peuvent être considérées comme de bonnes pratiques pour d'autres pays.

Les actions de la société civile au niveau local s'accompagnent de mesures concrètes contre la traite des personnes, les mariages forcés et la violence à l'égard des femmes roms, autant de sujets rarement pris en compte dans les réponses politiques. Les exemples de la Bosnie-Herzégovine, de la Grèce et de la Serbie renforcent la nécessité d'avoir une compréhension plus large de l'antitsiganisme, de ses caractéristiques, de sa prévalence et des comportements associés – notamment la représentation négative des Roms et des Gens du voyage dans les médias et les structures sociétales, qui entretiennent la discrimination à l'encontre des groupes minoritaires –, ainsi que des causes profondes du racisme anti-Rom. Cela signifie qu'il faut aussi lutter en permanence contre les relations de pouvoir entre les femmes et les hommes, protéger les droits des enfants et lutter contre les fléaux qui les menacent – comme le mariage précoce ou forcé – tout en respectant la diversité des identités roms et des Gens du voyage. Trouver un juste équilibre sans être sélectif exige des politiques adaptées. L'absence de données, de rapports et de suivi, pourtant indispensables, ainsi que l'absence de rapports d'avancement et d'évaluation sur la manière dont les États s'attaquent à l'antitsiganisme doivent être à l'ordre du jour des politiques nationales et européennes.

À la 11^e réunion du Dialogue, plusieurs participants ont évoqué l'intersectionnalité et la nécessité de prêter une attention accrue à la discrimination intersectionnelle pour résoudre le problème. Nous avons clairement besoin de réponses politiques qui ne soient pas sélectives et ne créent pas de hiérarchies entre les différentes identités, car les Roms et les Gens du voyage forment un groupe ethnique très diversifié en termes de parenté, d'orientation sexuelle, de genre, de religion, de handicap, de classe, etc. Nous devons aussi bien comprendre que ces composantes identitaires sont imbriquées et les traiter comme il se doit. Beaucoup d'États membres de l'UE ignorent encore l'intersectionnalité dans leurs politiques et certains ont même adopté des lois qui empêchent de la prendre en compte. Nous disposons d'un cadre européen bien développé et de politiques nationales, mais ils devraient être davantage intégrés, coordonnés et intersectionnels. Une autre solution consisterait à inclure ces deux perspectives dans les actions nationales afin d'augmenter les investissements et le soutien aux ONG – en termes de financement et de coopération – pour suivre et rendre compte des actions des pouvoirs publics.

E. Recommandations

Les recommandations ci-après résument les questions examinées qui doivent être traitées, mais n'excluent pas d'autres questions qui seront examinées dans les conclusions.

Au Conseil de l'Europe

1. Le Conseil de l'Europe devrait examiner l'intersectionnalité de façon appropriée, y compris l'antitsiganisme intersectionnel, comme moyen d'englober non seulement la diversité, mais aussi les inégalités et les relations de pouvoir qui existent chez les Roms et les Gens du voyage et sont attisées par de multiples vulnérabilités. Dans le groupe des Roms et des Gens du voyage, les femmes et les personnes LGBTQI+ subissent des discriminations fondées sur leur sexe/genre/origine ethnique conjuguées à d'autres expériences génératrices de plus d'inégalités ; c'est pourquoi ces discriminations devraient être traitées par les États et les organes de l'UE.
2. Le Conseil de l'Europe devrait donner des orientations aux États membres pour qu'ils améliorent leurs politiques dans des domaines qui concernent la vie des Roms et des Gens du voyage. De nombreux États membres ont déjà mis en place des stratégies globales qui concernent les Roms et les Gens du voyage, notamment sur l'égalité entre les femmes et les hommes, l'origine ethnique et le handicap, mais ils créent rarement des synergies entre ces stratégies, documents et politiques et les mesures qui visent spécifiquement à promouvoir l'intégration des Roms et des Gens du voyage. Cette coordination doit être privilégiée pour lutter correctement contre les différents systèmes d'inégalités. De ce fait, ces organes institutionnels créent des hiérarchies et des priorités fondées sur des critères discriminatoires qui ne prennent pas en compte la complexité des Roms et des Gens du voyage en tant que groupe ethnique ayant une histoire. Un mécanisme de coopération et d'intersectionnalité devrait être inclus dans toutes les stratégies pour agir à la fois au niveau de l'inclusion sociale et des droits de l'homme.
3. Le Conseil de l'Europe devrait attirer l'attention sur les mesures prises par les gouvernements nationaux pour lutter contre l'antitsiganisme et sur la nécessité de reconnaître que ce phénomène est une forme spécifique de racisme à l'encontre des Roms dont les causes sont profondément ancrées dans des régimes d'oppression historique, afin de le condamner et de faire en sorte que tous les citoyens aient accès à l'information grâce à des programmes scolaires complets. Chaque gouvernement a le devoir d'éduquer et de rééduquer sa population, de reconnaître la persécution des

Roms et des Gens du voyage au niveau national et de la combattre en incluant les arts et la culture roms.

4. Le Conseil de l'Europe devrait attirer davantage l'attention sur les procédures très bureaucratiques qui entravent l'accès des Roms et des Gens du voyage à la justice et empêchent souvent les groupes les plus vulnérables de demander réparation – sans compter des frais de justice élevés, différentes taxes et les barrières linguistiques lorsque ces services essentiels ne sont pas disponibles en langue romani. Le Conseil de l'Europe devrait clairement condamner toute décision discriminatoire rendue par les tribunaux dans les affaires de violations des droits de l'homme.
5. Le Conseil de l'Europe devrait renforcer les mécanismes de dialogue entre les Roms et veiller à ce que le niveau de représentation des femmes, des jeunes et des LGBTQI+ roms soit suffisant. Concernant l'organisation d'événements, le Conseil de l'Europe, les organisations internationales et les États membres devraient faire en sorte que les procédures d'appel à candidatures et de sélection soient plus claires. Ces événements et programmes devraient être plus accessibles, en particulier pour les groupes marginalisés au sein des communautés roms et des Gens du voyage, en établissant des codes de conduite et des règles claires contre l'homophobie et le discours sexiste.
6. Le Conseil de l'Europe devrait renforcer les efforts, le soutien et les conseils fournis aux collectivités locales pour que les femmes et les personnes LGBTQI+ appartenant à la communauté des Roms et des Gens du voyage soient mieux représentées dans les différentes structures.
7. Le Conseil de l'Europe devrait améliorer les outils de suivi de la société civile en place et les rendre plus accessibles afin de soutenir l'élaboration de rapports parallèles ou alternatifs pour compléter les rapports des pouvoirs publics, sur le modèle des rapports préconisés par le Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales.
8. Le Conseil de l'Europe devrait veiller à ce que tous les programmes destinés aux Roms et aux Gens du voyage respectent et intègrent pleinement une perspective intersectionnelle et un équilibre entre mesures d'inclusion sociale et approche fondée sur les droits humains. Les gouvernements devraient adopter la même approche au niveau national.
9. Le Conseil de l'Europe devrait recommander aux États membres d'examiner la question des mariages d'enfants/précoces/forcés pratiqués par les Roms et les Gens du voyage. Les États membres devraient prendre des mesures pour lutter contre ces phénomènes, la plupart n'ayant pas mis en place d'unités ou de services spécialisés en la matière. Il

conviendrait également de remédier aux incohérences relevées dans la législation pertinente, en impliquant les organisations de femmes, les féministes et les hommes au sein de la communauté des Roms et des Gens du voyage afin de renforcer la dignité et le respect des victimes sans conforter les préjugés à l'encontre des communautés roms et des Gens du voyage.

10. Le Conseil de l'Europe devrait exiger des États membres qu'ils élaborent des rapports d'étape sur la manière dont ils luttent contre l'antitsiganisme, en particulier en période de pandémie et dans d'autres situations de crise. Ces rapports garantissent également que la loi est respectée en fournissant des données utiles, des cas d'école et des actions conçues pour régler les situations de crise.
11. Le Conseil de l'Europe devrait recommander aux États membres de renforcer la coopération et les partenariats avec les organisations de la société civile, notamment dans le contexte de la pandémie de covid-19 qui a fortement touché les communautés de Roms et de Gens du voyage, tant au niveau national que local.

Aux gouvernements nationaux

12. Les gouvernements doivent prendre des mesures visant à appliquer la loi, concernant en particulier le racisme institutionnel, l'indemnisation des Roms et des Gens du voyage pour l'oppression dont ils ont été victimes dans le passé, notamment le *Porajmos* (génocide des Roms), les brutalités policières et les violations des droits humains pour lesquelles les États ont été condamnés par la Cour européenne des droits de l'homme.
13. Les gouvernements doivent prendre des engagements clairs et adopter une législation adaptée pour lutter contre les mariages forcés, la maltraitance des enfants, la stérilisation forcée et la traite des personnes.
14. Les gouvernements doivent améliorer l'accès des Roms et des Gens du voyage à la culture, aux arts, à la langue et à l'histoire romani (comme le théâtre rom) en mettant des financements et des infrastructures à disposition, et en encourageant la représentation des Roms dans ces domaines.
15. Les gouvernements doivent renforcer la coopération et la consultation avec la société civile sur des questions impérieuses (dont les brutalités et les injustices policières) afin de garantir l'accès des Roms et des Gens du voyage à la justice, notamment dans le contexte de la pandémie de covid-19.
16. Les gouvernements qui n'ont pas mis en place de cadre juridique sur l'intersectionnalité doivent coopérer avec les organismes de promotion de l'égalité et de lutte contre les discriminations afin d'adopter les cadres juridiques et institutionnels nécessaires et

d'adopter un système de sanctions en cas de racisme antirom/romophobie/antitsiganisme.

Aux organisations de la société civile des Roms et des Gens du voyage

17. Les organisations de la société civile des Roms et des Gens du voyage doivent veiller à l'égalité de représentation et de participation des femmes, des jeunes et des LGBT+ dans leurs projets, campagnes et initiatives. Les Roms et les Gens du voyage forment une population très diverse en Europe, avec des intérêts spécifiques, des expériences et des identités croisées, et cette diversité doit être plus visible, reconnue et valorisée dans les sociétés européennes.
18. Les organisations de la société civile des Roms et des Gens du voyage devraient soutenir l'action des gouvernements en fournissant des données, en formulant des recommandations fondées sur des faits réels et en soumettant davantage de rapports aux gouvernements nationaux, aux administrations locales et aux organes de l'UE. Les OSC devraient représenter de façon égale tous les groupes roms (femmes, jeunes, LGBT+, etc.), en particulier autour des questions liées à l'accès aux soins de santé, au logement et à la justice.
19. Les organisations de la société civile des Roms et des Gens du voyage devraient veiller à ce que les informations fournies aux gouvernements et aux autorités locales reflètent les réalités locales, tiennent compte de la diversité des expériences et incluent les différents groupes et identités. Les informations fournies doivent être produites collectivement et de manière éthique avec les Roms et les Gens du voyage, dans le respect mutuel et sans exclure aucun groupe.
20. Les organisations de la société civile des Roms et des Gens du voyage devraient suivre le travail des gouvernements aux niveaux local et national et utiliser les mécanismes de rapport existants au niveau de l'UE pour accroître la visibilité, l'accès et le soutien aux ONG des Roms et des Gens du voyage.